

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du Bas-Rhin Commune d'ODRATZHEIM Procès-Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 janvier 2016 Convocation du 14 janvier 2016		
Conseillers	Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire	
Élus :		11
En exercice :		11
Présents		11
Membres présents :	Mme Élisabeth GUENNEUGUES, Adjointe au Maire M. René SCHEER, Adjoint au Maire	
	Mmes Stéphanie BOETSCH - Pia PAIVA - Marcelle WENDLING, Conseillères municipales. M. M. Sten GUILLAUME - Clément HECKMANN - Thierry KUHN - Philippe SCHALL - Raymond SCHUHMACHER - Conseillers municipaux.	
Membres absents excusés :		

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2015,

1. Modification n°2 des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Mossig,
 2. Fixation des prix de la revente des poubelles du Select'Om,
 3. Arrêt de bus scolaire,
 4. Appentis centre culturel,
 5. Éclairage public : demande de DETR,
 6. Projet de rénovation de l'éclairage public : signature de la convention financière Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte,
- Divers et informations.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 décembre 2015 :

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015 a été adressé aux Membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les Membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

01-16. : Modification n°2 des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Mossig

Vu la délibération n°18/2013 du 18 juillet 2013 du Syndicat Mixte du Bassin de la Mossig portant modifications statutaires,

Vu la délibération n°22/2013 du 09 décembre 2013 portant modification n°1 des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Mossig,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2015 portant dissolution du SIVOM de Wasselonne et environs,

Vu la délibération n°7/2015 du 26 février 2015 du conseil municipal de ROMANSWILLER portant dissolution du SIVOM de Wasselonne et environs et désignation de délégués appelés à siéger au Syndicat Mixte du Bassin de la Mossig,

Vu la délibération n°26/2015 du 08 avril 2015 du conseil municipal de COSSWILLER désignant les représentants au Syndicat Mixte du Bassin de la Mossig,

Vu la délibération n°47/2015 du 11 mai 2015 du conseil municipal de WASELONNE portant dissolution du SIVOM de Wasselonne et environs et désignation de délégués communaux au Syndicat Mixte du Bassin de la Mossig pour l'hydraulique,

Considérant la proposition de modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Mossig annexé à la présente, et notamment les modifications relatives aux articles 1 et 5 des présents statuts,

Considérant que les membres du Syndicat Mixte du Bassin de la Mossig disposent d'un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Mossig pour se prononcer sur la notification envisagée, et que passé ce délai, et à défaut de délibération, la délibération est réputée favorable,

Entendu les explications de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve les modifications statutaires du Syndicat Mixte du Bassin de la Mossig ainsi que le projet des nouveaux statuts annexés à la présente délibération,**
- **Charge le Maire d'en informer le Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Mossig.**

02-16. Fixation du prix de revente des poubelles du Select'Om :

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective à partir du 22 janvier 2016, il a été proposé aux concitoyens de s'équiper d'une poubelle bleue pour le papier au prix de 20,00 Euros, étant entendu que la commune a participé financièrement à l'acquisition moyennant une contribution de 10,00 Euros.

Pour permettre aux habitants n'ayant pas souhaité participer à la campagne de lancement du service ainsi proposé, la commune a acquis un stock de poubelles bleues et de poubelles vertes.

Dans un souci d'équité, Monsieur Le Maire propose d'harmoniser le prix de vente de l'ensemble des poubelles qui seront vendues aux concitoyens.

Vu la délibération n°45/08 du 8 juillet 2008 fixant le prix des poubelles vertes à 40,00 Euros,

Entendu les explications du Maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide de proposer l'achat des poubelles bleues pour le papier ou des poubelles vertes pour les ordures ménagères à un prix identique, à savoir 40,00Euros,**
- **Charge le Maire d'en informer le Comptable Public.**

03-16. Arrêt de bus scolaire :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que par suite de la mise en service de l'Espace Santé sur le site de la cour de l'ancienne école transformée en logements locatifs aidés et mis à la disposition de la Société Habitat Social d'Alsace par bail emphytéotique, l'arrêt de bus scolaire destiné au transport des enfants du Syndicat de l'École Intercommunale du Scharrach », initialement transféré à titre provisoire à la place du Centre culturel, a été confirmé à titre définitif.

Cette situation initialement temporaire a suscité un certain nombre de critiques de la part des parents et plus particulièrement au regard de la sécurité mais aussi des conditions précaires du fait de l'absence d'un abri bus permettant aux enfants et aux parents de pouvoir s'abriter en cas de mauvaises conditions climatiques.

Une pétition du 9 décembre a été remise au Maire à l'occasion d'une réunion du 11 décembre au cours de laquelle, entouré de certains Conseillers municipaux, il a entendu les propositions des parents au regard de ces conditions jugées « pitoyables » par certains.

Au cours de cette réunion, le Maire a proposé de se rapprocher du Conseil Départemental pour s'assurer de la pertinence du déplacement de l'arrêt de bus à proximité du 1de la Rue de l'École.

Il ressort de la visite sur place en date du mardi 5 janvier 2016 que la proposition faite par les parents n'est pas recevable au regard des règles élémentaires de sécurité. En effet, les tests effectués sur place montrent que le car reste stationné en plein carrefour de la rue de l'église et de l'école de même que sur un passage piéton. Ainsi cette proposition présente une absence de visibilité et un fort risque accidentogène.

Monsieur Le Maire indique qu'au regard de l'ensemble des éléments, il propose de ne pas donner suite à la proposition des parents.

Entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir débattu :

- **Valide la proposition faite par Monsieur Le Maire,**
- **Confirme le maintien de l'arrêt du bus scolaire pour les enfants du Syndicat de l'École Intercommunale du « Scharrach » au 6 Rue de l'Église (Centre Culturel),**
- **S'engage à rechercher des solutions permettant une amélioration des conditions de sécurité et de confort par l'installation d'un abri bus,**
- **Charge le Maire à informer les parents de la présente décision.**

04-16. Appentis centre culturel :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour répondre à la demande des parents de pouvoir disposer d'un abri en cas de pluie à l'endroit de l'arrêt de bus, Plusieurs solutions ont été envisagées.et étudiées.

Il remercie Monsieur René SCHEER, Adjoint au Maire d'avoir pris ce dossier en mains en vue de d'étudier toutes les solutions possibles et ce d'autant plus que le secteur est situé à proximité du Château. Par ailleurs, toute modification doit permettre de sauvegarder l'harmonie de la place située au centre de la commune.

Monsieur René SCHEER a présenté l'ensemble des propositions recueillies à l'avis du conseil municipal.

Entendu les explications de Monsieur Le Maire ainsi que de Monsieur René SCHEER et après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter le devis de la Société MEWO-BOIS pour la mise en place d'un apprentis dans le prolongement de l'actuelle toiture donnant sur la place pour un montant total Hors Taxe de 5 888,58 €uros, soit 7 066,30 €uros T.T.C.,**
- **D'accepter le devis de l'Entreprise WENDLING pour la réalisation de la couverture et les travaux de zinguerie de l'appentis ainsi réalisé pour un montant total Hors Taxe de 3 400,00 €uros, soit 4 080,00 €uros T.T.C.,**
- **Décide d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2016,**
- **Charge le Maire de déposer une Déclaration Préalable de travaux.**

05-16. Eclairage public : demande de DETR :

Monsieur Le Maire indique que dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, il était demandé d'étudier la possibilité de moderniser l'éclairage public dans le cœur du village. L'installation en place est vieillissante et ne répond plus aux normes de visibilité. Par ailleurs, elle se révèle particulièrement gourmande en consommation d'énergie. L'éclairage public dans ces rues nécessite de nombreux travaux de maintenance par remplacement des lampes, situation qui s'avère coûteuse. Les travaux devront être étalés sur plusieurs tranches en raison de leur importance et du coût élevé.

Dans ce cadre, une première tranche de travaux dans les Rues de l'Église et de la Mossig par le remplacement des candélabres en place et par l'adjonction de luminaires au carrefour de la Rue de l'Église et de l'École a été réalisée en 2015. Ces travaux ont contribué à la réalisation d'économies d'énergie ainsi qu'à la sécurisation du carrefour particulièrement dangereux et qui n'était jusque-là pourvu d'aucun dispositif d'éclairage public.

La deuxième tranche envisagée en 2016 concernera :

- Les travaux de remplacement des candélabres et luminaires dans les rues de l'École et de la Wacht,
- Le remplacement de l'ensemble des luminaires de type « boule » des rues des Violettes, Primevères, Lilas, Coquelicots et rue du Moulin, par des luminaires LED permettant de substantielles économies d'énergie,
- Le remplacement des luminaires Rue du Tramway par des luminaires à LED,
- La pose de 3 candélabres en provenance de la rue de la Wacht dans les rues de la chapelle et du tramway qui seront équipés de luminaires à LED,
- Le remplacement des luminaires route de Kirchheim et Rue de l'usine en entrée de commune en par des luminaires à LED.

Monsieur Le Maire indique que s'agissant des travaux Rue de l'École et de la Wacht, il serait judicieux de réaliser une étude visant à l'effacement du réseau téléphonique et de sa mise en souterrain.

S'agissant de travaux particulièrement coûteux, Monsieur Le Maire propose de solliciter l'aide de l'État dans le cadre de l'appel à projets de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

- **Demande au Maire de solliciter un chiffrage complet de l'ensemble de travaux,**
- **De solliciter Orange en vue d'étudier la possibilité d'effacement des réseaux téléphoniques des Rue de l'École et de la Wacht,**
- **De solliciter l'aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux qui serait particulièrement appréciée,**

06-16. Projet de rénovation de l'éclairage public : signature de la convention financière Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte :

Monsieur le Maire expose l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la croissance verte pour lequel le Pays Bruche Mossig Piémont s'est positionné et qui permet aux communes du territoire de bénéficier d'aides financières pour des projets d'efficacité énergétique.

Le programme de rénovation de la Commune d'Odratzheim a été retenu et va donc bénéficier d'une aide financière aux travaux de rénovation.

Le versement des aides se fera sur la base des modalités inscrites dans la convention de partenariat signée entre la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la commune d'Odratzheim.

Entendu les explications du Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette opération notamment pour la signature de la « convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier au projet Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».**

Divers et informations :

- Monsieur le Maire. Invite l'ensemble des conseillers municipaux à rejoindre le Centre Culturel pour la traditionnelle cérémonie des vœux qui suit le premier conseil municipal de la nouvelle année.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au jeudi 25 février 2016 à 20h,

François JEHL	René SCHEER	Elisabeth GUENNEUGUES	Stéphanie BOETSCH
Pia PAIVA	Marcelle WENDLING	Sten GUILLAUME	Clément HECKMANN
Thierry KUHN	Philippe SCHAHL	Raymond SCHUHMACHER	